

Quoi qu'il en soit, si le premier ministre ne confie pas cette tâche à un ministre en particulier, je crois que la Chambre devrait insister pour qu'il le fasse. Nous avons choisi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pas pour des motifs personnels ou parce qu'il est le meilleur des deux ou trois ministres qui ont quelque responsabilité en la matière, mais pour la simple raison qu'il dirige un ministère qui semble assumer la principale responsabilité du contrôle de la pollution de l'eau.

Je crois que le manque de coordination des initiatives fédérales, provinciales, régionales et municipales ne servira qu'à perpétuer les querelles quant à la juridiction, l'autorité et la mise à exécution. Bien que le gouvernement semble avoir vaguement l'idée que le contrôle de la pollution s'impose, il n'a pas avisé aux moyens d'appliquer les diverses mesures législatives. J'espère que tous les projets de loi qui traitent du contrôle de la pollution ne constituent pas seulement une vaste campagne de publicité et que l'on n'a réellement pas l'intention de les appliquer. Si toutefois le gouvernement refuse d'accepter cet amendement, nous ne pouvons qu'assumer qu'il ne se propose pas de coordonner ces efforts, d'affecter des fonds à la lutte contre la pollution et d'appliquer les diverses lois adoptées à cette session-ci, celles que l'on va adopter ou qui ont été promises.

Je terminerai en signalant brièvement ce qui constitue à peu près le meilleur exemple de la dispersion du contrôle de la pollution parmi les ministères. Il a surgi bien par hasard cet après-midi, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a déposé le troisième rapport de la Commission mixte internationale. Je n'ai pas eu encore l'occasion de le lire, mais j'espère pouvoir le faire sous peu. J'imagine qu'il est bien conçu, bien étayé et bien documenté. La Commission a tenu des audiences partout, au Canada et aux États-Unis, sur le problème de la pollution des Grands lacs, et c'est pourquoi j'imagine que son rapport est intéressant.

Monsieur l'Orateur, je me demande cependant qui va appliquer les recommandations qu'il renferme et y donner suite. Même sans l'avoir lu, je suis certain que le rapport traite des détergents phosphatés. Dans la loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, une disposition traite aussi des détergents phosphatés. Dans le rapport, il est également question de la pollution due au pétrole, et sans doute des navires qui déver-

sent du pétrole dans les Grands lacs. Le sujet relève du ministère des Transports. Le rapport traite sans doute aussi des substances délétères nuisant aux pêches, question qui relève du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). Je le répète, le rapport lui-même a été déposé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

J'aimerais que l'on charge la Commission mixte internationale d'appliquer les recommandations du rapport, que le gouvernement du Canada et les provinces, le gouvernement américain et les États délèguent l'autorité à un organisme quelconque. Au comité, on nous a dit que la Commission mixte internationale ne voulait pas prendre la responsabilité, ni devenir un organisme de surveillance ou de régie. On doit donc former une autre agence et lui confier tous ces pouvoirs. Je le répète, l'on devrait nommer un ministre qui coordonnerait toutes les initiatives de lutte contre la pollution. Il faut créer un organisme international qui aura autorité pour exécuter les directives qu'il recevra.

Voilà l'essentiel de mon argumentation, monsieur l'Orateur. Comme d'autres amendements ont été jugés irrecevables ou qu'ils ont été retirés, celui qui est à l'étude est le seul qui reste relativement à cet aspect particulier et j'espère que sa modération et son sérieux le rendront acceptable au gouvernement.

Je reconnais que s'il y a un conflit juridictionnel entre un ministre et un autre, l'un d'eux pourra difficilement assumer la pleine responsabilité. Toutefois, je suis heureux de noter la présence à la Chambre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre suppléant, car il est le seul ministre qui actuellement pourrait remédier à la situation. En l'absence du premier ministre, il pourrait peut-être régler les conflits juridictionnels qui pourraient exister entre ses collègues. S'il est disposé à assumer cette responsabilité, il pourrait peut-être proposer au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'accepter cet amendement.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi, nous avons un exemple flagrant de l'intérêt que le gouvernement actuel porte au très important problème de la pollution. Le premier ministre (M. Trudeau) a prononcé d'excellents discours au sujet de l'importance extraordinaire de cette question pour le Canada, de la façon dont elle pourrait influencer sur le cours de nos vies et nous savons que